

Enfin, le service bancaire de base, une réalité pour tous les Européens ?

Ce mercredi 8 mai, la Commission présentera une proposition de directive pour contraindre les États membres à inscrire le service bancaire de base dans leur législation. Le Réseau Financement Alternatif (RFA) qui œuvre depuis plusieurs années pour l'adoption d'une telle législation au niveau européen ne peut que s'en réjouir mais attend les détails de cette décision.

Exclusion financière et sociale

Depuis 2003, il existe en Belgique une loi – révisée en 2009 – sur le service bancaire de base qui oblige les banques à proposer à tout client qui en ferait la demande un minimum de services bancaires à tarif réduit, dont le compte à vue et la possibilité d'effectuer des virements. Avant cette loi, une banque pouvait refuser un client sans devoir s'en expliquer.

Au niveau européen, la Commission estime que 58 millions d'Européens, principalement en Roumanie et en Bulgarie, ne disposent toujours pas de compte bancaire de base. Or l'UE argue qu'aujourd'hui, il est difficile de mener une vie normale sans compte bancaire. L'inclusion financière s'inscrit donc dans le cadre, beaucoup plus large, de l'inclusion sociale.

En Europe

En avril 2011, la Commission a voté la loi pour le marché unique (*Single Market Act*) mentionnant les services d'intérêt économique général comme nécessaires pour stimuler la croissance tout en renforçant la confiance dans le marché unique. Cependant, alors qu'elle voulait contraindre les États membres à inscrire le service bancaire de base dans leur législation, elle s'était ravisée en 2011 et avait transformé cette obligation en recommandation. Quelques mois plus tard, elle a tiré le constat que ces recommandations n'ont guère été suivies par les États membres de l'UE.

La proposition présentée ce mercredi conjointement par les commissaires Michel Barnier (Marché intérieur et services financiers), et Tonio Borg (Consommation) a un triple objectif. A côté de la volonté de rendre les frais bancaires plus aisément comparables et de permettre aux citoyens de changer plus facilement de compte bancaire, la directive prévoit que tout Européen, quel que soit son pays et sa situation financière, puisse ouvrir un compte bancaire lui permettant d'effectuer les opérations bancaires courantes.

Cette nouvelle est évidemment accueillie positivement par le Réseau Financement Alternatif qui milite depuis de nombreuses années au niveau belge puis au niveau européen pour l'accès à un service bancaire de base pour tous. Le RFA est notamment à l'origine de la création en 2009 du Réseau pour l'inclusion financière en Europe (EFIN – European Financial Inclusion Network). EFIN a rendu public en mai 2012 les [vingt-quatre priorités de l'inclusion financière en Europe](#) dont le service bancaire de base faisait partie.

Annexes :

- Site d'EFIN : www.fininc.eu
- Les [vingt-quatre priorités de l'inclusion financière en Europe](#) : <http://issuu.com/thibautrfa/docs/prioritiesimprim?mode=window&backgroundcolor=#222222>
- Rapport inclusion financière 2012 <http://www.ecosocdoc.be/static/module/bibliographyDocument/document/003/2368.pdf>
- et synthèse du rapport inclusion financière 2012 <http://www.ecosocdoc.be/static/module/bibliographyDocument/document/003/2367.pdf>
- Etude du RFA sur l'inclusion financière en Europe Rapport final sur l'apprentissage mutuel en matière d'inclusion financière (MuLFI) <http://www.ecosocdoc.be/static/module/bibliographyDocument/document/001/982.pdf>

Contacts presse :

Laurence Roland :
laurence.roland@rfa.be
02/340 08 65
Thibaut Monnier :
thibaut.monnier@rfa.be
02/340 08 62